Sri Lanka

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284418

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

International

SAINT-MARIN

Un capitaine-régent

Dans cette micro-république italienne, deux chefs d'Etat président conjointement sous le nom de « capitaines-régents ». Pour la première fois, le 1er avril, une femme — 26 ans, socialiste, mère d'un enfant — a accédé à ce rôle. Les femmes de Saint-Marin, qui possèdent le droit de vote depuis 1964, espèrent que cet événement marquera un pas vers une véritable égalité. Mais les capitaines-régents ne sont élus que pour six mois, et c'est le Parlement, où les femmes ne sont que trois, qui détient le pouvoir...

ITALIE

Les Suissesses s'organisent

Elles sont 270 à s'être « organisées » pour essayer d'obtenir le droit de donner leur nationalité à leurs enfants même si elles ont épousé des étrangers et si leurs enfants sont nés hors de Suisse, comme c'est le cas pour un Suisse marié à une étrangère et dont les enfants naissent à l'étranger. Le comité créé à l'initiative de la Valaisanne Margrith Bayard compte faire remarquer à M. Furgler que, pour obvier à cette inégalité, elles n'auraient qu'à mettre leurs enfants au monde sans se marier légalement !...

EUROPE

Femmes salariées de la communauté

Première conclusion d'une enquête, qui se veut modestement exploratoire, sur la façon dont les femmes perçoivent les discriminations :

« La tâche de ceux et celles qui consacrent leurs efforts à imposer l'égalité entre hommes et femmes dans le travail, n'est pas simple. »

En effet, l'opinion féminine est encore loin d'être mobilisée dans son ensemble : sur 30 millions de salariées, 13 % répondent avoir subi personnellement des discriminations, 13 % pensent que les femmes sont désavantagées dans la plupart des domaines : salaires, embauche, promotion, formation, etc. Les autres disent ne pas constater de différences entre hommes et femmes.

Ces réponses assez surprenantes peuvent tenir en partie au poids de la tradition. Mais également au fait que le plus grand nombre des femmes travaillent ou dans les services de la fonction publique dans lesquels les discriminations sont moins nombreuses, ou dans un univers féminin dans lequel la concurrence est moins perceptible.

C'est évidemment dans le domaine des salaires que les femmes ressentent le plus leurs désavantages. Mais l'enquête établit, « pour la première fois et de façon claire », que les femmes qui se trouvent en concurrence avec les hommes sont encore plus sensibles aux inégalités dans la promotion.

68 % des femmes salariées ont un chef masculin. Cette proportion est même de 80 % si on fait abstraction des milieux de travail spécifiquement féminins. On prétend souvent que les rapports entre femmes dans le travail sont difficiles. Il est intéressant de relever que les salariées dont le chef est une femme constatent moins souvent que les autres des discriminations dans le travail, et cela quel que soit le sexe des collègues : femmes seulement ou hommes et femmes, et cela qu'il s'agisse de salaires, de formation ou de promotion.

Deux facteurs augmentent la sensibilité aux discriminations : d'une part les difficultés dont la femme, par exemple veuve ou divorcée, souffre en dehors de son milieu de travail ; d'autre part les aspirations professionnelles qu'a pu éveiller l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme et qui ne se sont pas réalisées, que la formation ait été courte ou longue.

(Pour plus de détails, voir supplément n° 5 à « Femmes d'Europe »)

ROYAUME UNI

Situation inquiétante

La situation des femmes se dégrade du fait de la crise : l'écart entre la moyenne des salaires masculins et féminins tend à se creuser, de même que l'écart entre les taux de chômage. Les problèmes économiques entraînent un ralentissement de la politique d'égalisation des chances « considérée comme un luxe que la société ne peut se permettre ». La Commission pour l'égalité des chances s'inquiète de cette situation, qui met en lumière l'insuffisance de la formation professionnelle des femmes.

SRI LANKA

Les petits ruisseaux font les grandes rivières

Un système bancaire d'un genre nouveau a permis déjà à plusieurs milliers de femmes, parmi les plus défavorisées, d'obtenir des prêts et de se lancer dans des entreprises lucratives qui débordent pour la plupart le cadre artisanal. Le pivot du système, c'est la formation dans un village d'un petit groupe, soit d'hommes, soit de femmes (distincts les uns des autres), qui prend collectivement la responsabilité d'un projet. Pour commencer, le président ou la présidente du groupe recueille chaque semaine les petites économies des membres et les dépose à la banque. Lorsque le groupe a fourni la preuve de son esprit de solidarité et de discipline, le groupe ou un membre du groupe peut obtenir un prêt, moyennant intérêt. L'assemblée hebdomadaire des membres garde le contrôle du projet, puisqu'il garantit le remboursement du prêt.

Ce système s'est révélé bénéfique à de nombreux points de vue, notamment pour les femmes à qui il donne plus d'assurance, le sens des responsabilités, une certaine indépendance, la fierté de subvenir elles-mêmes à leurs besoins, et le sentiment « que les choses peuvent changer ».

(Pour plus de détails, voir Forum du développement, avril 1981)

Perle Bugnion-Secretan